

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 31 MARS 2026

Le 31 Mars 2026, à 19 h 00 le Conseil Municipal de LESPARE-MEDOC, légalement convoqué le 25 Mars 2026, s'est assemblé dans la salle du conseil municipal, sous la Présidence de M. Bernard GUIRAUD, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs GUIRAUD Maire, FERNANDEZ, ROBERT, MESSYASZ, CHAPPELLAN, QUILLET, FLEURT, Adjoints, MUSETTI, CADRET, DALCIN, SONNI, MEYER, LE BREDONCHEL BOYER, BAHLOUL, ROHEL, MOIZEAU, LAMOU, FOUCHOU-LAPEYRADE, VERNEUIL, EL KAÏM, CHEVALLEREAU, HUE, CHAPOU, BERARD, LABARERE, BONATI, BERNADET, Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice, lesquels se trouvent être au nombre de vingt-neuf.

ABSENTS EXCUSÉS : M. PALAT, Conseiller M^{al}

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme MESSYASZ Adjointe, est désignée en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité

RAPPORTEUR : Bernard GUIRAUD

006 - OBJET : Création d'une commission d'appel d'offres

Vu l'article L 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Pour les communes de 3 500 habitants et plus, la commission d'appel d'offres est constituée du Maire, membre et président de droit et de 5 membres titulaires du Conseil Municipal. Il est procédé selon les mêmes modalités à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des titulaires (5).

Considérant que dans les communes de 3 500 habitants et plus, la composition des commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle afin de permettre l'expression pluraliste des élus,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

PAR 27 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION (Mme CHAPOU)

- ☞ Approuve la création de la Commission d'appel d'offres,
- ☞ Autorise M. le Maire à signer tout document nécessaire à la présente décision.

Pour copie conforme
Le Maire



Bernard GUIRAUD

Acte télétransmis au contrôle de légalité
Numéro de l'accusé réception
033-213302409-20260331-06-DE
CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Publié ou notifié le 02/04/2026